

Nombre de conseillers En exercice : 14 Présents : 10 Absents représentés : 2 Absents non représentés : 2 Date de convocation : 05/09/2022 Date d'affichage : 05/09/2022	Délibération n° 01-12-09-2022 du Conseil Municipal Séance du 12 septembre 2022
Objet : Tarifs des transports cantine maternelle et piscine primaire facturés par Prêt à Partir au 1^{er} septembre 2022	

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Dominique MALLERON, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Jean-Pierre PERNEL, Raphaëlle BAGNOLATI, Pascal BOYELDIEU, Samuel LECAS

Absents représentés : Caroline GANIER donne pouvoir à Bruno CHAPELIER ; Thierry CARLIER donne pouvoir à Samuel LECAS

Absents non représentés : Aurélien BORDINAT, Robert LEPOIX

Secrétaire de séance : Bruno CHAPELIER

M. le maire donne lecture des devis de la société de transport Prêt à Partir qui après avoir obtenue le marché pour les transports scolaires de la Région Centre effectuera à compter du 1^{er} septembre 2022 les transports des élèves de maternelle pour la cantine au collège de Sancergues ainsi que des élèves de primaire à la piscine de La Charité-sur-Loire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- autorise M. le maire à régler les factures émises par cette société de transport de Fourchambault au prix de :
 - ✓ 85,40€ TTC par jour de fonctionnement aller/retour pour le transport cantine
 - ✓ 98€ TTC par voyage aller/retour pour le transport piscine.

Fait et délibéré le jour, mois et an désigné ci-dessus

Le secrétaire,
Bruno CHAPELIER



Le Maire,
Jean-Luc CHARACHE



Nombre de conseillers En exercice : 14 Présents : 10 Absents représentés : 2 Absents non représentés : 2 Date de convocation : 05/09/2022 Date d'affichage : 05/09/2022	Délibération n° 02-12-09-2022 du Conseil Municipal Séance du 12 septembre 2022
Objet : Frais de fonctionnement des écoles 2021/2022	

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Dominique MALLERON, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Jean-Pierre PERNEL, Raphaëlle BAGNOLATI, Pascal BOYELDIEU, Samuel LECAS

Absents représentés : Caroline GANIER donne pouvoir à Bruno CHAPELIER ; Thierry CARLIER donne pouvoir à Samuel LECAS

Absents non représentés : Aurélien BORDINAT, Robert LEPOIX

Secrétaire de séance : Bruno CHAPELIER

M. le maire rappelle la circulaire du 26 août 1989 concernant l'application de l'article 23 de la loi n°83-6883 du 22 juillet 1983 à compter de septembre 1989.

Il donne le détail des frais de fonctionnement pour l'année 2021/2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- demande à ce que les communes concernées participent à hauteur de la somme de 1 026,82€ par élève de leur commune aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année 2021/2022.

Voir le détail annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an désigné ci-dessus

Le secrétaire,
Bruno CHAPELIER



Le Maire,
Jean-Luc CHARACHE



DETAIL

PRIMAIRE

Piscine	600.00 €
Transport piscine	1 899.00 €
EDF	10 781.86 €
Produits d'entretien primaire + petit matériel	1 126.15 €
Alimentation (packs d'eau)	- €
Timbre	51.93 €
Fournitures scolaires + papier	4 182.53 €
Eau (SAUR)	615.82 €
voyage pédagogique et intervention pédagogique	408.00 €
Pharmacie	- €
téléphone + Internet (fibre)	689.60 €
réparation informatique	45.00 €
Location photocopieur	1 947.01 €
entretien bâtiments vitrerie et réparation	1 704.46 €
APAVE	224.30 €
SMIRTOM	331.68 €
Salaires sur activite normale école (école, ménage, car scolaire)	20 029.21 €
BARRE	7 630.42 €
DURET	9 103.05 €
SEGUINEAU	3 295.74 €
Total	44 636.55 €

MATERNELLE

EDF	3 281.00 €
Pharmacie	41.40 €
Fournitures scolaires + papier	2 851.24 €
Eau (SAUR)	812.12 €
Voyages pédagogiques	660.00 €
Produits d'entretien maternelle + petit matériel	1 515.80 €
Alimentation (packs d'eau)	19.44 €
Timbres	49.98 €
téléphone + Internet (fibre)	690.40 €
Ordinateur réparation	37.96 €
APAVE	224.30 €
Entretien bâtiments vitrerie et réparation	1 107.48 €
Location copieur	1 921.12 €
SMIRTOM	111.24 €
Salaires sur activite normale école (école, ménage)	35 787.09 €
APPRENTIE	958.61 €
BARRE	1 006.09 €
BOYAC	33 822.39 €
Total	49 110.57 €

COMMUN AUX DEUX ECOLES

Exposition Scientifique itinérante part communale	720 €
---	-------

TOTAL GENERAL	94 467.12 €
----------------------	--------------------

total élèves : 92

participation : 94 467.12 € : 92 élèves = 1 026.82 €

Le Secrétaire,
Bruno CHAPELIERLe Maire,
Jean-Luc CHARACH

Nombre de conseillers En exercice : 14 Présents : 10 Absents représentés : 2 Absents non représentés : 2 Date de convocation : 05/09/2022 Date d'affichage : 05/09/2022	Délibération n° 03-12-09-2022 du Conseil Municipal Séance du 12 septembre 2022
Objet : Subvention exceptionnelle pour l'association ELA	

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Dominique MALLERON, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Jean-Pierre PERNEL, Raphaëlle BAGNOLATI, Pascal BOYELDIEU, Samuel LECAS

Absents représentés : Caroline GANIER donne pouvoir à Bruno CHAPELIER ; Thierry CARLIER donne pouvoir à Samuel LECAS

Absents non représentés : Aurélien BORDINAT, Robert LEPOIX

Secrétaire de séance : Bruno CHAPELIER

M. le maire donne lecture du mail reçu de l'Association Européenne contre les Leucodystrophies (ELA) qui depuis 1994 organise l'opération citoyenne « Mets tes baskets et bats la maladie » en partenariat avec les établissements scolaires afin de sensibiliser les jeunes à la maladie, au handicap et récolter les fonds nécessaires pour soutenir ses missions de développement de la recherche médicale et d'accompagnement des familles touchées par la maladie. Elle nous informe qu'au cours de l'année scolaire 2021/2022, 70 élèves du collège et de l'école primaire de Sancergues ont participé à l'opération et à ce titre nous demande une subvention afin d'améliorer les résultats de cette mobilisation tout en participant aux efforts de la jeunesse de notre commune en renforçant le grand élan de solidarité qu'elle a fait naître.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide d'attribuer cette subvention exceptionnelle à cette association s'élevant à 150€.

Fait et délibéré le jour, mois et an désigné ci-dessus

Le secrétaire,
Bruno CHAPELIER



Le Maire,
Jean-Luc CHARACHE



Nombre de conseillers En exercice : 14 Présents : 10 Absents représentés : 2 Absents non représentés : 2 Date de convocation : 05/09/2022 Date d'affichage : 05/09/2022	Délibération n° 04-12-09-2022 du Conseil Municipal Séance du 12 septembre 2022
Objet : Service civique	

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Dominique MALLERON, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Jean-Pierre PERNEL, Raphaëlle BAGNOLATI, Pascal BOYELDIEU, Samuel LECAS

Absents représentés : Caroline GANIER donne pouvoir à Bruno CHAPELIER ; Thierry CARLIER donne pouvoir à Samuel LECAS

Absents non représentés : Aurélien BORDINAT, Robert LEPOIX

Secrétaire de séance : Bruno CHAPELIER

M. le maire informe l'assemblée de la demande durant l'été, d'une jeune fille qui souhaitait effectuer un service civique, en service périscolaire au sein de la commune à compter du 1^{er} septembre 2022. Ayant auparavant déjà pris un service civique, la commune dispose déjà d'un agrément qu'il suffit juste de renouveler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide d'accueillir des jeunes en service civique et autorise M. le maire à renouveler son agrément auprès de la DSDEN du Cher.

Fait et délibéré le jour, mois et an désigné ci-dessus

Le secrétaire,
Bruno CHAPELIER



Le Maire,
Jean-Luc CHARACHE



Nombre de conseillers En exercice : 14 Présents : 10 Absents représentés : 2 Absents non représentés : 2 Date de convocation : 05/09/2022 Date d'affichage : 05/09/2022	Délibération n° 05-12-09-2022 du Conseil Municipal Séance du 12 septembre 2022
Objet : Rendez-vous en ligne CNI/PASSEPORT : devis	

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Dominique MALLERON, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Jean-Pierre PERNEL, Raphaëlle BAGNOLATI, Pascal BOYELDIEU, Samuel LECAS

Absents représentés : Caroline GANIER donne pouvoir à Bruno CHAPELIER ; Thierry CARLIER donne pouvoir à Samuel LECAS

Absents non représentés : Aurélien BORDINAT, Robert LEPOIX

Secrétaire de séance : Bruno CHAPELIER

Vu le nombre croissant de demande de rendez-vous pour faire une CNI ou un PASSEPORT.
Vu l'encombrement permanent du standard téléphonique de la mairie.
Vu la surcharge de travail de l'agent d'accueil qui ne cesse d'augmenter.
M. le maire donne lecture des devis de deux sociétés pour la prise de rendez-vous en ligne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide de mettre en place la prise de rendez-vous en ligne et de retenir le devis de la société SYNBIRD d'un montant de 1 704€ TTC la première année incluant la mise en place du service et la formation. Le coût annuel de fonctionnement pour les années suivantes sera de 1 104€. Engagement pris pour deux ans.

Fait et délibéré le jour, mois et an désigné ci-dessus

Le secrétaire,
Bruno CHAPELIER



Le Maire,
Jean-Luc CHARACHE



Nombre de conseillers En exercice : 14 Présents : 10 Absents représentés : 2 Absents non représentés : 2 Date de convocation : 05/09/2022 Date d'affichage : 05/09/2022	Délibération n° 06-12-09-2022 du Conseil Municipal Séance du 12 septembre 2022
Objet : ONF : coupes 2023	

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Dominique MALLERON, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Jean-Pierre PERNEL, Raphaëlle BAGNOLATI, Pascal BOYELDIEU, Samuel LECAS

Absents représentés : Caroline GANIER donne pouvoir à Bruno CHAPELIER ; Thierry CARLIER donne pouvoir à Samuel LECAS

Absents non représentés : Aurélien BORDINAT, Robert LEPOIX

Secrétaire de séance : Bruno CHAPELIER

M. le Maire donne lecture à l'assemblée de la lettre de M. Julien DONDON de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2023 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- 1 – Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année présentée ci-après
- 2 – Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites
- 3 – Pour les coupes inscrites, précise leur mode de commercialisation
- 4 – Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des (de la) coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Nature de la coupe ¹	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Coupe réglée (oui/non)	Décision du propriétaire ²	Mode de commercialisation			
						Vente sur pied	Bois façonnés		Délivrance pour l'affouage (houppiers et bois de qualité chauffage)
							Appel d'offres	Gré à gré - contrats	
7	EM	35	1.08	NON	Inscription			X	

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

¹ Nature de la coupe : AMEL amélioration; AS sanitaire, EM emprise, EMC emprise de cloisonnement, IRR irrégulière, REG régénération, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase, RCV relevé de couvert

² Décision du propriétaire : Inscription/Report/Suppression

Mode de délivrance des Bois d'affouages

Les bois d'affouage, houppiers, taillis et arbres de qualité chauffage, seront délivrés sur pied. Le conseil municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

M. Thierry CARLIER

M. Jean-Pierre PERNEL

M. Patrick TUFFIER

Conformément aux articles L241-15 et L241-16 du Code Forestier, le conseil municipal fixe :

- le mode de partage par habitant de Sancergues
- le délai d'abattage au 1^{er} avril 2023
- le délai de vidange au 30 septembre 2023.

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

M. le maire ou son représentant assistera aux martelages de la parcelle n° 7.

Fait et délibéré le jour, mois et an désigné ci-dessus

Le secrétaire,
Bruno CHAPELIER



Le Maire,
Jean-Luc CHARACHE



Nombre de conseillers En exercice : 14 Présents : 10 Absents représentés : 2 Absents non représentés : 2 Date de convocation : 05/09/2022 Date d'affichage : 05/09/2022	Délibération n° 07-12-09-2022 du Conseil Municipal Séance du 12 septembre 2022
Objet : Syndicat du PLVA-retrait de la CDC Les Bertranges : avis commune	

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Dominique MALLERON, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Jean-Pierre PERNEL, Raphaëlle BAGNOLATI, Pascal BOYELDIEU, Samuel LECAS

Absents représentés : Caroline GANIER donne pouvoir à Bruno CHAPELIER ; Thierry CARLIER donne pouvoir à Samuel LECAS

Absents non représentés : Aurélien BORDINAT, Robert LEPOIX

Secrétaire de séance : Bruno CHAPELIER

M. le maire donne lecture du courrier reçu du Syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois nous informant que le comité syndical a entériné par délibération, à l'unanimité, le 9 juillet dernier, la demande de retrait du syndicat formulée par la CDC Les Bertranges, membre au titre du principe de représentation-substitution de la commune de La Chapelle Montlinard.

Ce dernier nous demande d'émettre un avis à cette demande de retrait, dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- émet un avis favorable à cette demande de retrait du syndicat.

Fait et délibéré le jour, mois et an désigné ci-dessus

Le secrétaire,
Bruno CHAPELIER



Le Maire,
Jean-Luc CHARACHE



☎ 02.48.72.70.42

@ mairie.sancergues@wanadoo.fr

Nombre de conseillers En exercice : 14 Présents : 10 Absents représentés : 2 Absents non représentés : 2 Date de convocation : 05/09/2022 Date d'affichage : 05/09/2022	Délibération n° 08-12-09-2022 du Conseil Municipal Séance du 12 septembre 2022
Objet : SDE 18 : dissimulation des réseaux électriques, enfouissement des réseaux de télécommunication et restitution de l'éclairage public rue de l'Ancienne Ligne	

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Dominique MALLERON, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Jean-Pierre PERNEL, Raphaëlle BAGNOLATI, Pascal BOYELDIEU, Samuel LECAS

Absents représentés : Caroline GANIER donne pouvoir à Bruno CHAPELIER ; Thierry CARLIER donne pouvoir à Samuel LECAS

Absents non représentés : Aurélien BORDINAT, Robert LEPOIX

Secrétaire de séance : Bruno CHAPELIER

M. le maire présente à l'assemblée les plans de financement prévisionnels correspondant aux contributions financières qui seront demandées à la commune par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher pour la dissimulation des réseaux électriques, l'enfouissement des réseaux de télécommunication et la restitution de l'éclairage public rue de l'Ancienne Ligne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention :

Décide d'engager ses travaux dont les coûts globaux sont évalués à :

- dissimulation des réseaux électriques : 30 004,43€ HT, la prise en charge exceptionnelle par le SDE 18 sera de 80% et de 20% par la collectivité, soit une participation communale s'élevant à 6 000,89€ HT.
- enfouissement des réseaux de télécommunication : 7 056,05€ TTC, pris en charge uniquement par la collectivité.
- restitution de l'éclairage public : 20 718,39€ HT, la prise en charge par le SDE 18 et la collectivité sera de 50% chacune, soit une participation communale s'élevant à 10 359,20€ HT.

A l'issue du chantier, les montants seront néanmoins actualisés en fonction des factures réellement acquittées par le Syndicat.

Autorise M. le maire à signer les deux conventions d'organisation temporaire de maîtrise d'ouvrage (SDE 18, Orange).

Fait et délibéré le jour, mois et an désigné ci-dessus

Le secrétaire,
Bruno CHAPELIER

Le Maire,
Jean-Luc CHARACHE

Transmis au contrôle de légalité le 14/09/22
Publié sur le site : www.sancergues.fr le 14/09/22



☎ 02.48.72.70.42

@ mairie.sancergues@wanadoo.fr

Nombre de conseillers En exercice : 14 Présents : 11 Absents représentés : 2 Absent non représenté : 1 Date de convocation : 05/09/2022 Date d'affichage : 05/09/2022	Délibération n° 09-12-09-2022 du Conseil Municipal Séance du 12 septembre 2022
Objet : SDE 18 : rénovation de l'éclairage public suite à une panne rue de l'Ancienne Ligne (AF-0042)	

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Dominique MALLERON, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Jean-Pierre PERNEL, Raphaëlle BAGNOLATI, Pascal BOYELDIEU, Samuel LECAS, Robert LEPOIX (*arrivée de M.LEPOIX en cours de séance*)

Absents représentés : Caroline GANIER donne pouvoir à Bruno CHAPELIER ; Thierry CARLIER donne pouvoir à Samuel LECAS

Absent non représenté : Aurélien BORDINAT

Secrétaire de séance : Bruno CHAPELIER

M. le maire présente à l'assemblée le plan de financement prévisionnel correspondant aux travaux d'aménagement de l'éclairage public rue de l'Ancienne Ligne suite à une panne, proposé par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide d'engager ses travaux dont le coût global est évalué à 950,45€ HT, la prise en charge par le SDE 18 et la collectivité sera de 50% chacune, soit une participation communale s'élevant à 475,23€ HT.

A l'issue du chantier, la contribution sera actualisée en fonction de la facture réellement acquittée par le Syndicat. Cependant, en cas de dépassement notable de ce montant, le SDE 18 nous sollicitera en cours e travaux afin d'obtenir notre aval, nécessaire à la poursuite du chantier.

Fait et délibéré le jour, mois et an désigné ci-dessus

Le secrétaire,
Bruno CHAPELIER



Le Maire,
Jean-Luc CHARACHE



Transmis au contrôle de légalité le 14/09/22
Publié sur le site : www.sancergues.fr le 14/09/22